

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre, le conseil communautaire s'est réuni à l'Abbaye de Royaumont, à Asnières-sur-Oise, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le 17 septembre 2020.

Etaient présents: (36) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX, Jacqueline HOLLINGER, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Fabrice DUFOUR, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents représentés ayant donné pouvoir</u>: (3) Laurence BERNHARDT pouvoir à Michel MANSOUX, Christophe VIGIER pouvoir à Claude KRIEGUER, Franck SITBON pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD.

Absents: (3) Jacques RENAUD, Damien DELRUE, Nathalie BENYAHIA.

La séance a été ouverte à 20h38 sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN.

Après avoir fait l'appel nominal, Patrice ROBIN a constaté que le quorum était atteint.

Jacques ALATI a été élu secrétaire de séance.

Patrice ROBIN a soumis à l'approbation du conseil les procès-verbaux du 08 juillet 2020 et du 10 juillet 2020 qui ont été adoptés à l'unanimité.

Puis le Président a rendu compte des décisions prises en délégation du conseil :

#### Décisions du Président :

<u>22/2020</u>: Signature de l'avenant n°1 au lot 1 attribué à la société SNRB portant sur les couts supplémentaires liés au COVID-19 dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du château de la motte à Luzarches

23/2020 : Signature de l'avenant n°2 au Contrat de ruralité du 22 juin 2017 et de la Convention financière 2020 afférente

<u>24/2020</u>: Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Bellefontaine pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020

<u>25/2020</u>: Demande de fonds de concours ascendant à la commune d'Epinay-Champlâtreux pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020

<u>26/2020</u>: Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Villiers-le-sec pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020

**27/2020**: Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Villaines-sous-bois pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020

**28/2020**-ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT N°27-2020-Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Villaines-sous-bois pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en mars 2020

<u>29/2020</u>-ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT N°24-2020-Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Bellefontaine pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020.

<u>30/2020</u>-ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT N°25-2020-Demande de fonds de concours ascendant à la commune d'Epinay-Champlâtreux pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020

<u>31/2020</u>-ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU PRESIDENT N°26-2020-Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Villiers-le-sec pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets effectué en juin 2020

### Décisions du 1er Vice-Président

19/2020 : Avenant au contrat d'hébergement et d'assistance avec la société PMB

**20/2020** : Signature du devis de la société BOUTISSE, pour la réparation de fuite après compteur de la société SUEZ (lot 1) au village d'entreprises Morantin

22/2020 : Signature d'un devis KPMG pour une mission d'études et d'assistance actualisée relative à l'optimisation des ressources de la C3PF

**25/2020**: Signature du devis proposé par le cabinet SEBAN et associés, en vue d'assurer une assistance juridique dans un contexte précontentieux face au cabinet BASALT, maître d'œuvre dans les travaux d'extension et de réhabilitation du château de la motte à Luzarches

### Début ordre du jour

### 1-RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Carnelle Pays de France.

**COMMUNIQUERA** le rapport d'activités 2019 accompagné du compte administratif 2019 aux 19 communes membres de la C3PF.

### 2-MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS DE LA C3PF AU SIAH-

### Commune de Villaines-sous-Bois

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la modification de la délibération N°78/2020, désignant les représentants au SIAH pour la commune de Villaines-sous-Bois

VALIDE la désignation des représentants élus de la commune de Villaines-sous-Bois, mentionnés ci-après au sein du SIAH, élus titulaires : E. FREIXO, P. BARBÉ, et élus suppléants : C. MONTFORT, P. DUPÉ

### 3-MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS DE LA C3PF AU SYNDICAT TRI-OR-Commune de Belloy-en-France

**ACCEPTE** la modification de la délibération 66/2020, en désignant les représentants au syndicat TRI OR comme suit : élus titulaires, Jean-Claude TURBAN et Jérôme CHEVALLIER, élus suppléants, Aline CARON et Alexis GRAF.

VALIDE la désignation des représentants élus spécifiquement pour la commune de Belloy-en-France, comme mentionnée dans la délibération.

## 4-MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les modifications demandées par certains élus,

FIXE la composition de chaque commission telle que proposée dans la délibération.

### 5-PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté de communes Carnelle Pays de France pour la mandature 2020-2026, selon le modèle présenté.

### 6-OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI A L'INTERCOMMUNALITE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**REFUSE** le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes Carnelle Pays -de-France.

### 7-MUTUALISATION DU SERVICE INSTRUCTEUR COMMUNAUTAIRE CHARGÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME COMMUNALES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la continuité et la nécessité d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

CONFIRME la totale gratuité de ce service commun proposé aux 19 communes,

**DEMANDE** à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer rapidement suivant cette délibération,

**APPROUVE** la convention régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

# 8-MODIFICATION DU RÉGIME D'IMPOSITION ET DU CALENDRIER DE PERCEPTION APPLICABLES A LA TAXE DE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**MODIFIE** le régime d'imposition pour l'ensemble du parc des hébergements du territoire carnellois, classés ou non classés, en instaurant une taxation dite « au réel » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

MAINTIENT le barème tarifaire appliqué en 2020 selon la catégorie d'hébergement pour les établissements classés et le pourcentage proportionnel appliqué en 2020 pour les établissements non classés,

### AJUSTE le calendrier de perception comme suit :

1<sup>er</sup> appel au 30 juin, incluant les reliquats de la taxe de séjour collectés avant le 31 décembre de l'année précédente, mais non versés à cette date,

2<sup>nd</sup> appel au 30 novembre, incluant les reliquats de la taxe de séjour collectés avant le 30 juin de la même année mais non versés à cette date.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,

CHARGE le Vice-Président délégué au tourisme de notifier cette décision aux hébergeurs du territoire,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à titrer cette taxe auprès des hébergeurs concernés et à signer tous les documents ou actes afférents.

# 9-TRANSFERT EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE MORANTIN SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**TRANSFERE** la somme de 50 000 euros du budget annexe Morantin 2020 (Compte 672) au budget principal C3PF 2020 (Compte 7561).

### 10-DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget CCCPF 2020 suivant tableau ci-après :

Section	Chapitre/libellé	Libellé	Montant en €	
	Chap 011 - charges à caractère général	Parcours pédagogiques à Royaumont annulés	-10 000.00 €	
	Chap 67 - charges exceptionnelles	Versement d'une subvention exceptionnelle à la fondation Royaumont	10 000.00 €	
	Solde dépenses de fonctionnement			
TOTAL D.M RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL D.M DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	SOLDE D	.M FONCTIONNEMENT	0.00 €	

### 11-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU BUDGET PRINCIPAL C3PF 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### VERSE:

- Une subvention exceptionnelle de  $10\ 000\ \varepsilon$  à l'association Fondation Royaumont, (Compte 6748 - Autres subventions exceptionnelles),

- Une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Musée de l'histoire locale de Viarmes », (Compte 6748 Autres subventions exceptionnelles),
- Une subvention de 1 000 € à l'association AREC, (Compte 6574 subvention aux associations).

### 12-PORTÉ A CONNAISSANCE DES ORGANIGRAMMES DE LA C3PF ET DU CIAS

Le conseil communautaire :

PREND ACTE des nouveaux organigrammes tenant compte des modifications présentées.

### 13-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### CRÉE:

- Un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à temps complet,
- Un poste d'assistant de conservation relevant de la filière culturelle, à temps complet,

ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 23 septembre 2020 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CREE	VACANT	POURVU		Temps complet	Tps non complet	Variation
					Titulaire / Stagiaire	Contractuel			
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF	DIRECTEUR GENERAUX D'ETABLISSEMENT PUBLIC	Directeurs généraux d'établissements publics de 20000 à 40 000 habitants	1	1			×		1
ADMINISTRATIVE	٨	Attaché principal	1		1		×		
	ATTACHE	Attaché	2			2	×		0
	B REDACTEUR	Rédacteur principal 2ème classe	2		1	1	×		c
	C ADJOINT	Adjoint administratif principal Tère classe	1		1		×		C
		Adjoint administratif principal 2ème classe	2		2		×		C
	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif	4		4		×		0
CULTURFLIE	ASSISTANT DE CONSERVATION	Assistant de conservation principal 1ère classe	1		1		×		c
	DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	Assistant de conservation	1	1			×		1
	C ADJOINT TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1		1		×		d
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1		1		×		o
		Adjoint territorial du patrimoine	2		2		×		C
TECHNIQUE	B TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien principal de 1ère classe	1		1		×		O
	C ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique	2		1	1	×		c
		Total nombre de postes	22	2	16	a			2

# 14-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN DOCUMENT UNIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE D'ILE DE FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à signer la proposition d'intervention relative l'établissement d'un document unique et la prévention des risques professionnels, du CIG Grande Couronne Ile de France

PRECISE que la prestation du CIG est évaluée à 49h pour les agents de la C3PF et du CIAS, représentant un coût prévisionnel de 3283 €,

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la C3PF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h47.

